

## J'AI CONFIRMÉ MON RENOUVELLEMENT

### Comment constituer votre dossier en ligne ?

**ATTENTION : Si votre dossier locatif ne comprend aucune des pièces obligatoires (pièce d'identité et caution solidaire) à l'échéance d'un délai de 4 jours à compter de votre confirmation, vous perdrez le droit d'occupation.**



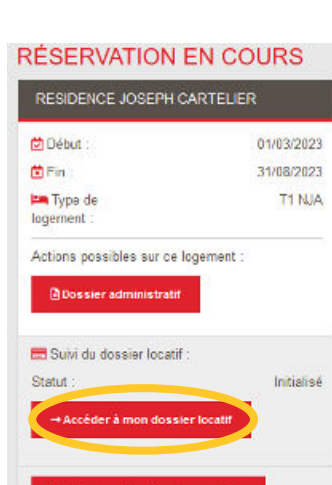
Je viens de confirmer mon renouvellement sur Cité'U. Je dois maintenant compléter et signer mon dossier locatif?

Je vais vous guider :

- Connectez-vous dans les 4 jours après confirmation sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) rubrique « Mon dossier locatif » ou Cité'U « Ma réservation » - dossier locatif.

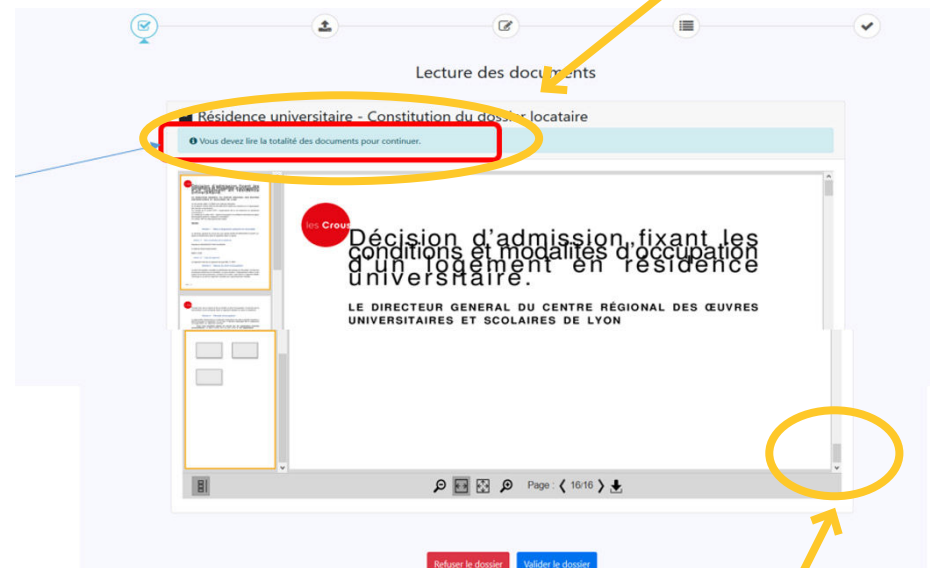


### GERER SON LOGEMENT CROUS

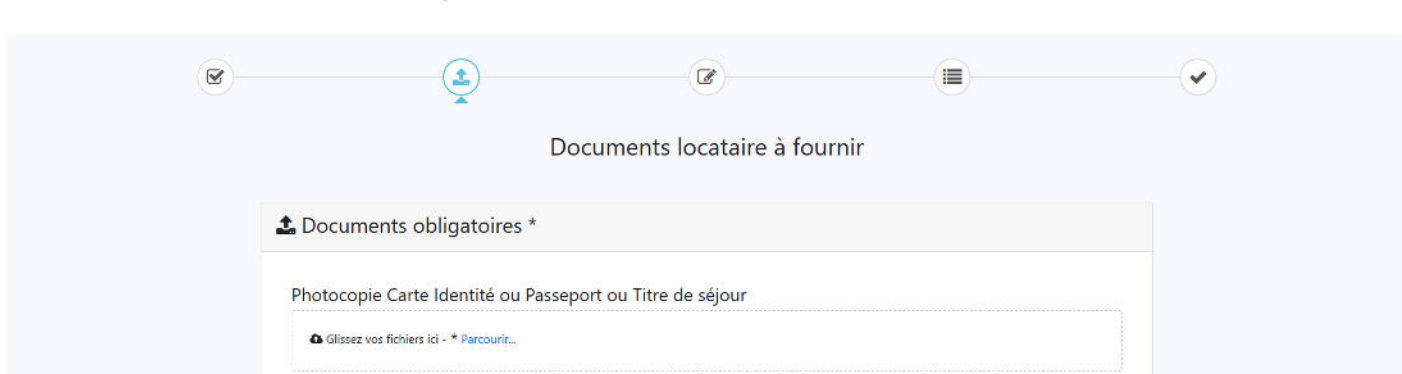


Je viens d'accéder à mon dossier. Quel document dois-je fournir ?

Vous devez lire obligatoirement l'ensemble des documents (décision d'admission et annexe financière ainsi que le règlement intérieur) en bas de page, vous validez votre lecture. Vous devez déposer votre pièce d'identité.



Le bouton « Valider le dossier » n'apparaîtra que si vous avez été jusqu'à la fin du document. Vous accéderez au dépôt de la pièce d'identité



Je dois renseigner un mode de cautionnement. Quelles sont les possibilités ?

#### 1ÈRE POSSIBILITÉ :

VISALE (gratuit) : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

- Vous devez faire une nouvelle demande dès maintenant de visa VISALE. Vous obtiendrez le visa sous 48h.
- En cas d'incidence de paiement, sans mise en place de remboursement à VISALE, vous devez opter pour un autre mode de cautionnement.

#### 2ÈME POSSIBILITÉ :

##### PERSONNE PHYSIQUE :

Votre cautionnaire devra fournir :

- Acte de cautionnement dûment rempli, signé et à redéposer.
- Pièce d'identité
- 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de Travail
- Justificatif de domicile de mois de 3 mois
- Dernier avis d'impôts sur revenus

Si vous ne pouvez pas fournir une de ces pièces, vous trouverez la liste complète des pièces sous occupation dans l'acte de

#### 3ÈME POSSIBILITÉ :

Si vous n'êtes pas éligible à Visale et ne pouvez disposer d'une caution personne physique, possibilité exceptionnelle de solliciter une garantie institutionnelle ou privée.

Je valide le récapitulatif de mon dossier. À quel moment dois-je signer mon dossier ?

Après votre validation, votre dossier va être vérifié en résidence :

- Si votre dossier est complet vous recevrez un mail vous invitant à procéder à la signature électronique sous 15 jours.
- Si des pièces sont refusées, vous devrez les modifier dans un délai de 15 jours supplémentaires.

**ATTENTION : Tout dossier non signé par toutes les parties avant le 1er juillet entraîne la péremption du bail, vous perdrez le droit au renouvellement.**



Mon dossier est signé par toutes les parties, ai-je d'autres démarches à faire ?

Oui, vous devez obligatoirement avant le 1er septembre déposer sur Cité U :

- votre assurance locative et responsabilité civile
- votre certificat de scolarité 2023/2024 (à fournir avant le 15 septembre)

N'oubliez pas de fournir 3 photos à votre secrétariat de résidence.



Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat des cités.